

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09 87 12 40 05

messagerie : montigny-le-chartif@bbox.fr

**session ordinaire
du jeudi 2 juin 2022**

Convocations adressées le 24/05/2022.

L'an deux mille vingt et deux, le deux juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire dans la salle du conseil.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mesdames JULIEN Annie, DEROIN Brigitte, SAISON Nadine, ALEXANDRE Aline, Messieurs BEAUVAIS Jean-Pierre, CAVALIERE Piérino, BOUILLON Jean-Philippe, DELAGE Vincent, FERRON Jérémy, Mme SEVESTRE Maryline.

Absents excusés : M. DESCHAMPS Pascal, M. ROBIN Jean-Paul, Mme VERRIER Séverine,
Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Annie.

Délibération N°2022018

- Préparation des festivités du 14 juillet

Après en avoir délibéré, il est proposé d'organiser les festivités du 13 et 14 juillet selon le programme habituel du 13 et 14 juillet.

La commune n'a pas de confirmation sur la présence de l'harmonie de Condé-sur-Huisne .

Mercredi 13 juillet 2022 :

- 19 heures 30 : Buffet froid à la salle polyvalente.

Le prix est fixé à 16 € pour les plus de 12 ans et 5 € par enfant de moins de 12 ans.

Un repas est offert aux élus, aux pompiers, au personnel et aux personnes ayant rendu des services à la commune.

Comme d'habitude les plats froids sont commandés auprès du traiteur des Etablissements Leclerc dans la limite de 60 personnes.

Jeudi 14 juillet 2022 :

- 16 heures 30 : Rassemblement à la salle polyvalente avec ouverture des jeux
- 17 heures : Jeux d'été dans la cour
- 18 heures : Fin des jeux
- 22 heures 30 : Rassemblement à la Mairie
Retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice à 23 heures selon les conditions météorologiques et arrêtés préfectoraux.

Le Groupe FMA (spectacles pyrotechniques) propose pour un feu d'artifice d'un montant de 3080 € TTC.

- Décision de mise en péril d'une maison,

Monsieur Le Maire rappelle que la maison située au 1 rue de Nogent est à l'abandon aussi la commune a sollicité une expertise qui propose des mesures de nature à faire cesser le risque de péril pour la sécurité publique.

L'expert propose la dépose des tuiles et la démolition des planchers car il existe un risque d'effondrement général de la Maison. Les travaux de mise en sécurité de cette habitation s'élèvent à près de 24 000 €, vu la situation successorale de cette propriété la commune sera certainement dans l'obligation de réaliser les travaux.

Monsieur sollicite le conseil pour poursuivre la procédure de mise en péril.

Des élus s'inquiètent du cout de ces travaux qui ne sera pas remboursé par la vente de cet immeuble. Mais ils constatent que l'affaissement d'une maison au centre du bourg détériore l'image du village et il est nécessaire d'intervenir.

De ce fait, il est décidé de poursuivre la procédure.

- Tour de garde des élections,

Tour de garde pour les élections législatives

En vue de l'organisation des élections législatives du 12 et 19 juin 2022, le conseil Municipal établit les tours de garde comme suit :

Le 12 juin 2022

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h 30	15 h 30 à 18 h
DEROIN Brigitte	HUET Jean-Paul	SAISON Nadine	DELAGE Vincent
ALEXANDRE Aline	JULIEN Annie	FAUQUET Joël	SEVESTRE Maryline
CAVALIERE Piérino	FERRON Jérémy	ROBIN Jean-Paul	BEAUVAIS Jean-Pierre

Le 19 juin 2022

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h 30	15 h 30 à 18 h
FAUQUET Joël	HUET Jean-Paul	SAISON Nadine	DELAGE Vincent
JULIEN Annie	BOUILLON Jean-Philippe	DEROIN Brigitte	ALEXANDRE Aline
SEVESTRE Maryline	FERRON Jérémy	CAVALIERE Piérino	BEAUVAIS Jean-Pierre

- Informations et questions diverses,

Délibération N°2022017

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de 2021

M. le Maire rappelle que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

M. le Maire fait le point sur les travaux d'enfouissement réalisés rue de Fouleray qui se terminent.

Pour l'assainissement collectif, des réparations ont été faites sur les pompes de relevage, il est surprenant que des pierres soient encore présentes dans le réseau d'eaux usées suite aux branchements des particuliers, les pompes risquent d'être détériorées rapidement.

Il est prévu que la fibre soit active à compter du 22 juin, de ce fait une réunion publique d'informations est organisée le lundi 20 juin à 18 h 30 avec XP FIBRE, filiale de SFR chargée d'installer la fibre optique sur la commune.

Les élus regrettent que le projet d'installation d'une antenne mobile au réservoir du Boulay ne soit toujours pas engagé.

Une enquête du SICTOM sur le ramassage des ordures ménagères propose des modifications à compter de 2023 avec un ramassage tous les 15 jours avec une poubelle générale intercalée avec la poubelle d'emballages. Des élus s'inquiètent des conséquences avec un accroissement du nombre de décharges de déchets dans la nature.

Décisions modificatives

Délibération N°2022021

Il est constaté que sur le budget de l'eau potable, il manque 500 euros à l'article 1391: reprise des subventions, de ce fait ; .

A la section d'investissement il est proposé de prélever la somme de 500 € au chapitre 21 article 2156 (opération 08001) pour alimenter l'article 1391 au chapitre 040.

A la section d'exploitation, il est proposé d'ajouter la somme de 500 euros au chapitre 042 article 777 en recettes et d'ajouter 500 euros au chapitre 011 article 6061 en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les modifications budgétaires suivantes :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 : Article 6061 + 500 €

Recettes

Chapitre 042 : Article 777 + 500 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21 : Article 2156 - 500 €

Chapitre 040 : Article 1391 + 500 €

Délibération N°2022020

Il est constaté que sur le budget de l'assainissement collectif, il manque 731 euros à l'article 139111 : reprise des subventions, de ce fait ; .

A la section d'investissement il est proposé de prélever la somme de 731 € au chapitre 21 article 2151 pour alimenter l'article 139111 au chapitre 040.

A la section d'exploitation, il est proposé d'ajouter la somme de 731 euros au chapitre 042 article 777 en recettes et d'ajouter 731 euros au chapitre 011 article 6063 en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les modifications budgétaires suivantes :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 : Article 6063 + 731 €

Recettes

Chapitre 042 : Article 777 + 731 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21 : Article 2151 - 731 €

Délibération N°2022019

Remboursement de frais

Suite à la fermeture de la station service de super U, il a lieu de rembourser à M. FAUQUET Joël deux factures d'essence pour la voiture communale et la tondeuse

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil à rembourser la somme de 179.05 € sur présentation des deux factures d'essence de Intermarché à M. FAUQUET Joël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte.

Lors du dernier conseil , Monsieur Le Maire rappelle qu'il avait été mentionné la nécessité d'avoir une carte Carburant pour pouvoir s'approvisionner en carburant , après comparaison du coût , la commune a porté son choix sur une carte DKV .

Tour de table

Des élus demandent que des propriétaires soient contactés pour l'égagement de haies le long des voies.

La séance est levée à 23 heures et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël</i> <i>Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i> <i>Adjoint</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i> <i>Adjoint</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN Brigitte</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>ALEXANDRE Aline</i>		<i>BEAUVAIS Jean-</i> <i>Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>BOUILLON Jean-</i> <i>Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>VERRIER Séverine</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>FERRON Jérémy</i>		<i>CAVALIERE Piérino</i>	
<i>DELAGÉ Vincent</i>			

